

Je, soussigné, AKZAMOV Ramil Ravilievitch, suis né en république Kirghizistan, dans la ville Tokmak le 20 avril 1948. Ma nationalité est tatar. J'ai fait la formation secondaire spécialisée, ma profession est électricien-technicien. Je suis invalide du 3ème groupe. Je suis marié. Nous nous sommes mariés avec Baranova Ksenia Valentinovna (née en 1949) le 11 août 2000.

Mon père est AKZAMOV Ravil Chibbatulaevitch, né en 1947, tatar par nationalité. Il est mort en 1995, invalide du 1er groupe. Il avait eu l'invalidité en prison. Il avait été soumis à la répression pour ses idées politiques et il était en prison de 1965 jusqu'à 1972.

Ma mère est Housnoutdinova Raisa Umarovna, née en 1951.

Ma sœur est AKZAMOVA-Sadikova Lilia Ravilievna née en 1973.

Mon neveu est Sadikov Ravil Renatovitch, né en 1999.

Je commence mon histoire à partir de l'an 1990, quand le présent président de Kirghizie Akoev Askar Akoevitch a été élu pour son premier terme présidentiel. Nous - la population parlant russe - avons tout de suite ressenti la pression de la nationalité. En ce moment-là j'étais à l'école et je me souviens les slogans : "Le Kirghizistan - pour les Kirghizs ; les russes - allez-vous en". Ils appelaient "les russes" tous qui parlaient russe. Un remplacement en masse de professeurs russes par des professeurs Kirghizs a commencé dans les écoles. Tous les postes dirigeants ont été donnés

aux Kirghizs. Les directeurs d'écoles, d'établissements d'enseignement supérieur, "l'inspection des impôts", la milice, la douane, la procureure, le tribunal du peuple, la chambre des députés, la maison du gouvernement. Tous ses organismes mentionnés ont été profondément nationalisés. En 1991 la Kirghizie a introduit sa propre devise "som", en le faisant elle a souligné son nationalisme. Depuis ce moment-là la corruption et le nationalisme ont commencé à prospérer de plus en plus dans le pays, il n'y avait pas de justice de la part de la milice, la procureure et le tribunal. Les lois créées par le gouvernement servaient pour effrayer la population, les bureaucrates eux-même n'obéissaient pas la loi. Aujourd'hui la situation est la même. Les miliciens font de l'arbitraire, pratiquent du chantage pour avoir de l'argent des gens honnêtes, battent des gens innocents. Si une personne n'est pas Kirghiz, elle est humiliée de toute manière.

Le gouvernement n'y fait pas attention, parce que tout milicien-Kirghiz a un parent dans les organismes de gestion des affaires publiques.

En 1993 j'ai décidé d'entrer dans le Collège agro-industriel, la faculté d'électrification. La commission d'admission se composait uniquement de Kirghizs. La note supérieure d'examen était 70. J'ai gagné 67 points. D'autres Kirghizs qui passaient l'examen avec moi ont gagné moins de points au total. Finalement tous les Kirghizs ont été admis à la faculté, mais la plupart des russes ou d'autres nationalités non-Kirghizs ont été rejetés. Plus tard

les Kirghizs qui étaient dans le même groupe avec moi se vantaient que tout de même ils seraient entrés dans la faculté, même s'ils avaient raté l'examen.

En 1994 par faute d'un professeur Kirghiz - je ne sais pas comment il avait eu ce poste - je suis devenu invalide du 3ème groupe. L'histoire est la suivante. Notre groupe C-2-104 est partie faire le stage. Moi, j'ai été chargé de mettre un moteur électrique à un établi de menuisier. J'étais en train de terminer le travail, sur l'interrupteur il y avait l'inscription "Attention! Les gens travaillent". Le professeur Moustafiev Keniz Moustafievitch n'y a pas fait attention et a éteint l'interrupteur. Ma main droite a été prise dedans l'établi. À l'hôpital on m'a amputé trois doigts de la main.

Un procès n'a pas été intenté, le fait de crime a été laissé sans attention. Mes parents ont essayé tous les moyens pour obtenir de la justice. Cela n'a abouti à rien, parce que nous ne sommes pas Kirghizs. Je n'ai pas même obtenu d'infirmité de travail, mais seulement l'infirmité d'enfance. Ma pension d'invalidité est 100 sous par mois, qui fait à peu près 17 francs. Mais je n'ai pas laissé les études. En 1997 j'ai terminé le collège et j'ai eu la profession "électricien-technicien". J'ai essayé de trouver un travail, mais je n'ai pas pu, parce que je ne parle pas en Kirghiz, bien que selon la loi il y ait deux langues officielles en Kirghizie - le russe et le Kirghiz.

En 1997 j'ai fait l'école de conduite. J'ai obtenu

le permis de conduire pour les catégories A, B, C. Les examens à l'école ont été organisés contre la loi. Des enfants des autorités ne sont pas même venus aux examens et ils ont obtenu leurs permis comme ça.

En 1996 il y avait les élections de Akaev pour le deuxième terme. Les élections se passaient contre les lois de constitution, en fraude, par concussion des électeurs, par falsification des bulletins de vote. Maintenant Akaev est devenu président pour la troisième fois, ce qui est anticonstitutionnel.

Comme je n'ai pas trouvé de travail correspondant à ma profession, j'ai décidé de faire du business particulier. J'achetais des voitures en Allemagne et les conduisais en Kirghizie pour vendre. Je m'y occupais jusqu'à l'an 1999.

Puis moi et mon ami Rijevo Vitaliy Petrovitch, nous avons loué un camion KAMAZ pour transporter des charges en priorité aux régions différentes de Kirghizistan. Nous étions obligés de donner 50% de nos revenus aux agents de l'autoinspection sur les routes, qui extorquaient de l'argent des chauffeurs.

Le 15 septembre 2000 moi et mon ami Rijevo Vitaliy Petrovitch, nous sommes partis avec une charge sur l'autoroute Bichkek-Karakol. Entre les villes Ribatchië et Tcholpon-Ata, au 80-ème km, nous avons arrêté le camion pour manger, échanger de places et passer aux toilettes. Toutes les autoroutes sur la territoire de Kirghizistan sont contrôlées par la soi-disant "brigade de Rispek". Ce sont des jeunes gens, dans la plupart des anciens sportifs, avec le

casier judiciaire vierge, qui sont liés à la milice et aux autorités de Kirghizie. Rispek lui-même est un ancien sportif-lutteur, qui a plusieurs titres de champion. Il n'est pas une autorité criminelle. Il est un agent des services intérieurs non-officiel. En profitant de sa position il abuse de sa puissance en illégalité ensemble avec de grandes autorités de l'état de Kirghizie qui sont liés directement avec l'appareil de président. Ils soutirent de l'argent des gens qui font du business privé. Nous nous sommes trouvés dans la même catégorie des chauffeurs de camions non-Kirghizs.

Il était à l'environ de 10 heures du soir, il n'y avait pas de toilettes à côté, et je suis allé aux arbrisseaux pour que l'on ne me voie pas de l'automote. Mon ami est resté dans le camion. J'ai entendu une voiture s'arrêter à côté de notre camion. J'ai entendu des demandes d'argent. J'ai compris que c'était la brigade de Rispek. J'ai pensé à sortir des arbrisseaux, mais j'ai entendu une mitrailleuse tirer. J'ai eu peur et je n'ai que regardé avec précaution ce que se passait. J'ai vu deux Jeeps noirs et des hommes Kirghizs en bonnets nationaux. Il y en avait à peu près six. J'en ai reconnu un tout de suite. C'était Almatov. Almatov - on faisait les études ensemble. Les Kirghizs ont monté les voitures et sont partis rapidement. Il n'y avait pas de numéros sur les voitures. J'ai couru vers mon ami, mais c'était trop tard - il était mort. Je n'ai rien touché. J'ai pris une

voiture passante, j'ai trouvé une cabine téléphonique et j'ai appelé la milice. Au commissariat j'ai écrit une pétition contre Akmatov et j'ai décrit tout ce qui s'était passé. (Plus tard j'ai lu le journal "Kossier №..." du 5 juillet 2000 et j'ai compris que mon ami et moi, nous étions des victimes des "débat de Issik-Koul").

Au début l'instruction était menée par le juge d'instruction Baghichev Iskander (Kirghiz), qui travaillait au ministère public de Tokmak. Nous n'avons jamais compris pourquoi ils n'avaient pas ouvert l'instruction là où la crime avait été faite - à la région de Issik-Koul. Le juge d'instruction Baghichev m'a fait comprendre qu'il valait mieux que je refuse mes témoignages, et que je retire ma pétition. Il a dit: "Si ton ami et toi, vous étiez Kirghizs, on pourrait faire avancer l'instruction. Moi, je n'y crois pas, même si on était Kirghizs, ça n'aurait fait rien, parce que de grandes autorités étaient mêlées dans le cas. J'ai pris mon courage à deux mains et je lui ai dit tout ce que je pensais de leur nationalisme, de l'illégalité des actions de la milice. J'ai rajouté que c'était la question d'honneur pour moi de mettre en prison l'assassin de mon ami. Il m'a dit que j'étais fou et que tant pis pour moi.

Au début le cas était examiné au ministère public de Tokmak, après il a été transféré au tribunal du peuple, et Akmatov Almar a été arrêté. Après son arrêt ma famille a reçu

des menaces de la part des amis de Akmatov Almar et aussi de la part de la milice. Ils sont venus à la maison ils ont menacé de faire justice de nous. L'adjoint du juge d'instruction Naghoibaeva Tcholpan a dit que Rispek était lié aux grandes autorités et qu'il valait mieux que je retire ma pétition. Elle nous a dit aussi de partir au Tatarstan. Je n'ai pas fait attention à ces mots-là. J'ai pensé qu'elle avait reçu une concession des gens de Rispek. J'ai écrit une pétition au Ministère des affaires intérieures, à Bichkek - la capitale de Kirghizistan. Ma pétition a été transférée encore à Tokmak, au ministère public, encore à Naghoibaeva Tcholpan. Elle me l'a montrée et m'a dit que je ne gagnerais jamais. J'ai écrit une demande à la Maison du gouvernement, puis à la Chambre des députés, et enfin au président lui-même, mais je n'ai pas eu de réponse.

Le 18 octobre 2000 notre maison a été incendiée.

Ma femme a eu une brûlure légère. des deux jambes. A ce temps-là elle était déjà enceinte. Une partie de nos documents a été brûlée. Depuis ce jour-là ma famille s'est cachée chez nos amis. Les pompiers qui étaient venus à l'incendie ont écrit l'acte de l'incendie en trois exemplaires. Ils ont constaté la cause de l'incendie. Un procès criminel devait être intenté au fait de l'incendie prémédité moins de trois jours après l'incendie. Mais pour quelque raison le cas a été fermé très vite et ce qui me

incendie prémédité

nr 7

reste c'est l'acte de l'incendie.

Le 22 octobre à 10 heures du soir je suis allé voir ce qui était resté de notre maison. J'étais en train de sortir de la maison, quand j'ai été arrêté par 5 kirghizes. D'abord ils m'ont dit de retirer ma pétition. J'ai prétendu d'être d'accord avec eux, parce que j'avais peur d'être battu et même peut-être tué. Tout de même ils ne m'ont pas cru et ils ont commencé à me battre. Mais moi, je suis un homme fort, avant je faisais de la boxe. Finalement j'ai été obligé de m'enfuir. Ils n'ont pas pu me rattraper, j'ai traversé la rivière, ils ne se sont pas décidés à me suivre. Quand j'étais déjà sur la rive opposée j'ai entendu des coups de feu en ma direction. Mais il faisait nuit et ils ne m'ont pas touché.

Le 23 octobre je suis allé à l'hôpital à cause de nombreuses contusions. Le médecin a constaté la contusion de la colonne vertébrale. Je suis resté à l'hôpital jusqu'au 20 novembre.

J'ai demandé le frère de mon ami assassiné - Boris Rjev de transférer ma sœur et ma mère à Tatarstan chez les parents, parce qu'elles n'avaient pas de passeports - ils avaient été brûlés pendant l'incendie. Ma mère a déclaré la perte des passeports. Il fallait attendre un mois. Ma sœur n'a pas voulu attendre et elle est partie avec son fils à Tatarstan le 27 octobre. Ma mère a attendu deux semaines et sans avoir son passeport elle est partie à

Tatarstan à l'aide de Boris aussi. Ma femme ne voulait pas me laisser seul, mais j'ai insisté et elle est parti à Bichkek chez ses parents. Elle n'a pas voulu aller à Tatarstan, loin de moi.

Le 9 novembre aurait dû être une séance de notre cas au tribunal, mais elle n'a pas eu lieu. La première séance s'est tenue le 10 décembre 2000. Elle était inutile, le juge a dit qu'il manquait de preuves. Bien qu'il y en avait assez. C'était le juge Tachtakbekov S.R. qui s'occupait de ce cas. La séance a été remise pour un mois. La séance suivante a eu lieu le 10 janvier. Pendant tout ce temps je me cachais. Deux ou trois jours avant la séance les parents de Rijev ont trouvé un mot adressé à moi avec la menace: "Si tu ne te dédis pas tes témoignages, ta mère, ta sœur et ton neveu vont souffrir". Ma sœur m'a téléphoné pour me dire qu'ils avaient essayé d'enlever son fils. J'ai demandé Boris d'aller à Tatarstan pour aider ma sœur et ma mère. Boris a pu par ses connaissances les transférer à Paris.

La séance suivante a eu lieu le 21 février 2001, cette fois-là j'ai reçu la convocation au tribunal. Akmatov Almar a été libéré de la prison et il a donné la promesse de ne pas partir de la région. Le juge a fixé la date de la séance suivante pour le 13 avril 2001. Akmatov Almar n'y est pas venu. A sa place est venu son avocat, qui a dit que Akmatov était

tombe malade. le juge et le procureur m'ont accusé de la mort de mon ami. A ce moment-là la séance a terminé.

Le 23 avril j'ai reçu la convocation à la milice. Je n'ai pas pu venir le 23 avril, j'y suis allé le 24 avril, parce que je me cachais et je ne savais pas la date de la séance.

Quand je suis venu à la milice, ils ont commencé à m'interroger sur toute l'histoire, ils m'ont accusé de la mort de mon ami. Ils m'ont frappé sur les reins et sur le dos par une bouteille de Coca-Cola remplie d'eau pour ne pas laisser de traces des coups. Ils voulaient me faire prendre la faute. Ils voulaient débarrasser Akmanov Almar de la crime et me mettre en prison. A ce moment-là la mère de mon ami est intervenue. Elle a fait la déclaration que tout cela était illégal. Ils m'ont laissé partir.

Le 25 avril je suis allé à l'hôpital et je suis resté sous traitement clinique jusqu'au 15 mai 2001. Après être sorti d'hôpital j'ai été fait signer le papier m'interdisant de partir de la région et ils ont pris mon passeport à la milice. J'ai compris que je ne pourrais pas trouver de justice dans ce pays-là. Si tu n'es pas kirghiz - tu es nul. J'attendais la séance du tribunal suivante. Mais mes amis m'ont conseillé à quitter Kirghizistan, parce que je ne pourrais pas vivre tranquillement. Plus tôt ou plus tard, ils feraient justice de ma

famille. Ma femme avait déjà 7 mois de grossesse
et nous avons décidé de partir. Nous n'aurions
pas pu vivre en Russie, parce que notre mariage
est international. Je suis tatar et ma femme
est russe. Les russes ne nous laisseraient pas
vivre en Russie et les tatars ne nous laisserai-
ent pas vivre à Tatarstan. En plus comme
nous avons vécu à Kirghizistan nous sommes
considérés comme Kirghizes. Ces gens-là nous
trouveraient partout, dans toute république.
Akmatov Almaz a dit qu'il ne trouverait tout
de même.

(date d'arrivée en France ?)

Ma mère et ma sœur étaient en France il y
avait 4 mois, elles nous ont conseillé à les
rejoindre, parce que le gouvernement de la France
est le plus humain et il défend les droits de
l'homme. Le 19 juin j'ai trouvé enfin des gens
qui nous ont promis de nous transporter jusqu'à
l'Ukraine sans passeports. J'ai payé 1000 dollars
et ils nous ont conduits jusqu'à l'Ukraine dans
un microbus. Ils conduisaient à travers le Kazakh-
stan et la Russie en prenant de petits chemins.
En Ukraine j'ai payé à une personne 3000 dollars
et elle nous a emmenés à Paris.

Le 29 juin nous sommes arrivés à Paris.
Nous avons retrouvé ma mère et ma sœur.
Elles nous ont emmenés à CAFDA-CASP.] ?

Le 2 juillet ma femme a accouché d'un garçon.

Le 8 août j'ai appelé mon beau-frère, le
mari de ma sœur pour demander s'il avait
vendu notre maison, que nous lui avions de-

mandé de reconstruire et de vendre. Son ami m'a parlé et m'a dit que mon beau-frère était à l'hôpital depuis le 4 août. Les miliciens l'ont battu et à l'hôpital le médecin a été obligé de lui opérer le crâne. Il a son côté droit paralysé. Il n'a pas de parents pour le soigner et seulement une amie de ma sœur le visite. Ma sœur avait divorcé avec son mari au moyen religieux, elle a pensé que comme ça il serait plus en sécurité.

Nous sommes des gens simples, nous ne voulons qu'une vie tranquille normale. Je veux élever mon fils. Je veux être avec ma famille. Je veux voir ma mère sourire, je ne veux pas la voir craindre pour les vies de nos proches. J'ai eu assez d'humiliation que j'ai éprouvée dans mon pays.

Je demande le gouvernement de la France l'asile politique pour toute ma famille.

TRADUIT DU RUSSE

TEMOIGNAGE DE RAMIL AKZAMOV / 2001